

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Arrêté du 27 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 24 mars 2010 fixant, au titre de l'année 2010, la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie**

NOR : DEVK1019802A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2010 fixant au titre de l'année 2010 la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 21 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Au quatrième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 mars 2010 susvisé, les mots : « M. Mansour SAYAH, professeur agrégé d'arabe » sont remplacés par les mots : « M. Mansour SAYAH, maître de conférences ».

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 27 juillet 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de la recherche  
et de l'innovation :  
L'adjoint à la directrice,  
P. VALLA